

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, ESCOLAN Séverine, GRANDIN Pascal, HERVE Guénaël, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LOZACHMEUR Gilles, LE ROUX David, LESCOAT Christophe, LUCAS Marie-Dominique, MARTIN Thierry, NIGEN Pascale, NIVAIGNE Christophe, PHILIPPE Christelle, ROZEAU Amélie, SAFFRAY Morgane.

Absents excusés : BIHANNIC Armelle, HENRIO Philippe, LE BIHAN Loïc, PERON Christelle, PÉRON Marie-Christine.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Madame Armelle Bihannic a donné procuration à Madame Nolwenn Le Crann.

Monsieur Philippe Henrio a donné procuration à Monsieur Patrice Le Goff.

Monsieur Loïc Le Bihan a donné procuration à Monsieur Guénaël Hervé.

Madame Marie-Christine Peron a donné procuration à Monsieur Christophe Lescoat.

Madame Christelle Peron a donné procuration à Monsieur Franck Chapoulie.

Madame Nolwenn Le Crann a été désignée secrétaire de séance.

1. Point d'introduction

Monsieur le Maire informe que Mme Arzul, la Directrice Générale des Services, va bientôt quitter la Commune de Mellac pour rejoindre la mairie de Loctudy. Il la remercie pour le travail effectué au long des 9 années de services et invite chacun à son pot de départ le 28 avril à 18h30.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23 février 2023

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil municipal le compte-rendu de la séance du 23 février 2023.

M. Darracq souhaite tout d'abord revenir sur l'annonce du départ de la DGS : « Je souhaite rappeler le rôle important de Mme Arzul lorsqu'elle était secrétaire du Syndicat d'eau de Baye Mellac Le Trévoux jusqu'en 2018. Suite au diagnostic des réseaux, elle a effectué un gros travail dans l'ombre mais nous a bien épaulé pour la réalisation d'un marché public s'étalant sur 4 ans et qui nous a permis la mise en œuvre d'un PPI pour les travaux de renouvellement de près de 18 km de réseaux pour un montant total de 1,3 M d'euros. Ses connaissances des finances publiques, sa disponibilité, sa patience pour répondre aux questions des élus, son sens de la pédagogie et sa gentillesse sont bien évidemment à mettre en avant. Emmanuelle, ces trois ans aurons été mouvementés mais tu garderas certainement un œil sur Mellac pour savoir ce qu'il s'y passe, Loctudy n'est pas bien loin. Nous perdons, Mellac perd une personne d'une grande ressource mais aussi une personne qui a œuvré dans l'intérêt commun des mellacoise et des mellacois. Pour tout cela, nous te remercions bien chaleureusement. »

Concernant l'approbation du procès-verbal du 23 février dernier, M. Darracq demande que son intervention soit rectifiée page 6, et qu'il soit ajouté après « [...] *alors que vous annoncez dans la presse que l'école est votre priorité* », « seulement 1% du programme des investissements a été réalisé concernant l'école. »

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu.

Votes : Pour : 23 (procurations : P. Henrio, L. Le Bihan, C. Peron, M-C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 0

3. Budget principal – Affectation des résultats au budget primitif 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif 2022 du budget principal fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de l'année 2021 : **13 154,18 €**

Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année 2021 :

796 656,80 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : **271 191,15 €**

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : **334 424,41 €**

Restes à réaliser en section d'investissement
 En dépense pour un montant de : **163 800,00 €**
 En recette pour un montant de : **0,00 €**

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose la reprise de ces résultats et l'affectation ci-dessous au budget principal 2023 :

Article 1068 - Investissement
 Excédent de fonctionnement capitalisé : **448 145,33 €**

Ligne 001
 Déficit d'investissement reporté : **284 345,33 €**

Ligne 002
 Excédent de fonctionnement reporté : **682 935,88 €**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire.

Votes : Pour : 23 (procurations : P. Henrio, L. Le Bihan, P ; Le Goff, C. Peron, M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 0

4. Budget principal - Approbation du budget primitif 2023

Monsieur le Maire rappelle que le budget est voté en M57 à compter de 2023, de ce fait, les crédits consommés l'année précédente n'apparaissent pas.

Monsieur le Maire présente les dépenses de fonctionnement :

Chapitres/Articles	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	712 500,00
012	Charges de personnels et frais assimilés	1 316 200,00
014	Dégrèvement impôts jeunes agriculteurs	1 800,00
65	Autres charges de gestion courante	146 000,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		2 176 500,00
66	Charges financières	34 000,00
67	Charges spécifiques	500,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 211 000,00
042 - 681	Dotation aux amortissements des immobilisations	13 578,21
023	Virement à la section d'investissement	872 343,79
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		3 096 922,00

Puis Monsieur le Maire présente les recettes de fonctionnement :

Chapitres /Articles	Libellé	BP 2023
013 - 6419	Atténuations de charges - Remboursement sur rémunération du pers	90 000,00
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	163 500,00
73	Impôts et taxes	1 686 686,12
74	Dotations et participations	436 800,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES		2 413 986,12
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 413 986,12
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		-
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		2 413 986,12
Pour information EXCEDENT REPORTE N-1		682 935,88
TOTAL		3 096 922,00

Monsieur le Maire présente les dépenses d'investissement et rappelle que le détail des opérations d'équipement figure en annexe du projet de budget :

Articles	Libellé	BP 2023
	17 - Bibliothèque	500,00
	51 - Requalification Kervidanou	11 172,00
	63 - Skatepark	2 880,00
	99991 - Grosses réparations voirie	398 860,00
	99992 - Grosses réparations bâtiments	535 000,00
	99993 - Acquisition mobilier matériel	60 700,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		1 009 112,00
1641	Emprunts en euros	124 500,00
10226	Reversement TA QC	20 000,00
45821	Opérations sous mandat	290 000,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		434 500,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		1 443 612,00
041	Opérations patrimoniales	10,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		10,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 443 622,00
RAR		163 800,00
Pour information déficit reporté N-1		284 345,33
TOTAL		1 891 767,33

Articles	Libellé	BP 2023
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		118 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	536 145,33
27	Autres immobilisations financières	10 000,00
45	Comptabilité distincte rattachée	290 000,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		836 145,33
021	Virement de la section de fonctionnement	872 343,79
024	Produit des cessions d'immobilisation	51 690,00
040 - 2804183	Projets d'infrastructures d'intérêt national	2 406,21
040 - 28046	Attribution de compensation investissement	11 172,00
041 - 2111	Opérations patrimoniales	10,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		937 622,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE		1 891 767,33
Pour information excédent reporté N-1		
RAR		
TOTAL		1 891 767,33

Monsieur le Maire revient sur les dépenses de fonctionnement. Il y a une forte hausse du coût des énergies à prendre en compte, de même pour le carburant et l'alimentation. Mais dans ce domaine, l'effort est maintenu avec un budget à 75 000 € pour continuer à servir des repas de qualité au restaurant scolaire. Pour pallier ces dépenses, il faut des recettes en face. Le budget est bouclé en 2023 par les impôts. Par rapport aux bases d'imposition 2022, il faut ajouter la revalorisation de 6,2% et retirer 126 000 € de coefficient correcteur, puis appliquer une augmentation de 7% des taux d'imposition en 2023. Parmi les autres recettes de fonctionnement, il y a l'attribution de compensation versée par Quimperlé Communauté mais qui est calculée au mois de novembre. L'Etat rembourse également la Commune dans le cadre du dispositif de « Cantine à 1€ ».

M. Darracq demande à l'assemblée si quelqu'un sait ce que signifie la ligne 23 en dépenses de fonctionnement sur laquelle figure 872 344 € ?

Pas de réponse dans l'assemblée.

M. Darracq explique que c'est le résultat positif des recettes par rapport aux dépenses, et c'est une belle somme qui prouve que la Commune a des ressources financières. C'est une ligne qui permet d'équilibrer les budgets, et que l'on retrouve en recettes d'investissement pour permettre de financer les projets. Cette somme gonfle progressivement car c'est aussi le résultat des reports successifs des investissements non réalisés depuis 3 ans, comme on a pu le constater avec le pourcentage des travaux réalisés l'année dernière à l'école : 1%.

Il annonce que si l'on poursuit sur cette lancée, dans deux ans c'est 1 000 000 d'euros qui seront virés en section d'investissement, attention cela frôle presque le budget insincère. Concernant les recettes de fonctionnement, M. Darracq souhaite que l'on soit plus précis, peut-on connaître le montant des recettes liées aux impôts sans l'augmentation des taux de 7%, et avec l'augmentation ?

Monsieur le Maire répond qu'en 2022 le virement à la section d'investissement s'établissait également aux alentours des 800 000 €. Si les chantiers s'achèvent en 2023, il devrait y avoir moins de reports à l'avenir. Puis il présente le calcul des ressources fiscales :

	<i>Bases prévisionnelles 2023</i>	<i>Produit 2023 avec taux 2022</i>	<i>Taux 2023 + 7%</i>	<i>Estimation produit 2023 +7%</i>
TFB	3 863 341 €	1 199 954 €	33,23%	1 283 788 €
TFNB	128 071 €	54 469 €	45,50%	58 272 €
THRS	127 921 €	17 500 €	14,64%	18 725 €
Coefficient correcteur		-118 246 €		-126 244 €
TOTAL		1 153 676 €		1 234 541 €

Monsieur le Maire poursuit avec un exemple d'application pour un contribuable qui a une base fiscale de 2000€, l'augmentation de la taxe foncière représente 100 € par an, soit moins de 10 € par mois.

M. Darracq redemande combien de recettes rapporte l'augmentation des taux d'imposition ?

Monsieur le Maire répond qu'au total c'est environ 175 000 € de recettes supplémentaires par rapport à 2022. Cela est nécessaire pour stopper l'effet ciseau sur le budget dont on parle depuis plusieurs années. Nous sommes contraints de faire cet effort car les recettes augmentent moins vite que les dépenses. Pour illustrer la hausse des dépenses, on peut prendre pour exemple « le panier du Maire », un calcul qui mesure le coût de l'inflation sur les dépenses publiques communales. Monsieur le Maire projette ces éléments et rappelle que les collectivités ont subi de plein fouet la crise de l'énergie et de l'alimentation, que le point d'indice de rémunération des fonctionnaires a été revalorisé en 2022 avec un effort supplémentaire de la Commune, et de même, que le prix des travaux publics a fortement augmenté.

M. Darracq redemande quelle est l'augmentation des recettes liée aux taux d'imposition ? et répond lui-même que c'est 95 000 €, sachant que 872 343 € sont virés en investissement.

M. Lescoat se joint au Maire et à M. Darracq pour remercier Emmanuelle Arzul pour son travail sur le budget ainsi que les membres de la commission Ressources. Il l'a remercié pour tout ce qu'elle a apporté par ailleurs, pour son écoute et son pragmatisme, ses réponses rapides et agréables, y compris aux élus d'opposition. Il se souvient quand il est arrivé en 2014, la vie publique était un grand brouillard, c'est donc important de pouvoir compter sur les DGS, car sans les agents les élus ne sont pas grand-chose. Marie-Christine Peron s'excuse de ne pouvoir être présente ce soir, elle est absente de la commune pendant trois semaines mais a tenu à transmettre un message pour remercier Emmanuelle Arzul. Elle fait part de sa tristesse quant

au départ de Mme Arzul, et elle la remercie pour sa patience, son écoute, son travail et tout ce qu'elle lui a apporté lorsqu'elle a pris ses fonctions de conseillère déléguée.

M. Lescoat poursuit avec le budget. La revalorisation des bases fiscales annoncée par le gouvernement représente 7,1%, à laquelle nous ajoutons une hausse de 7% des taux, c'est donc 14% d'augmentation au total. Il avait calculé que cela représentait 80 000 €, mais en fait c'est 175 000 € de recettes supplémentaires, ce qui représente une augmentation annuelle des taxes de 105 à 110 € en moyenne pour un contribuable. En dépenses de fonctionnement, c'est effectivement 872 343 € qui sont versés en investissement pour équilibrer le budget. Vous dites que vous n'avez pas les chiffres exacts des dotations de l'Etat, mais nous les connaissons depuis hier, vous en avez certainement été informés. Sinon c'est simple, il faut aller sur le site internet de la DGCL. Il est annoncé une DGF à 289 000 € alors qu'il n'est inscrit que 277 000 € au BP 2023, c'est déjà une différence de 12 000 € qui permettrait de diminuer la hausse de 7% des taux. Quand on actionne le levier fiscal, c'est pour investir, ce n'est pas uniquement pour pallier la hausse des coûts de fonctionnement, car on le voit, il y a un virement important vers la section d'investissement. Or à côté de cela, les subventions, qui doivent aussi nous permettre de mener à bien nos investissements et répondre aux besoins de nos concitoyens, ne sont pas au rendez-vous. Elles ne représentent que 118 000 € en recettes d'investissement. Alors que les travaux à l'école et aux foyers s'élèvent à ½ million d'euros, comment allons-nous être accompagnés par nos partenaires publics ? Car plus nous bénéficions de subventions et moins nous avons besoin de ce virement à la section d'investissement. Et donc il n'y a pas forcément besoin d'augmenter les impôts à hauteur de 7%. Nous pouvons aussi reparler des projets, c'est important au-delà des chiffres. Nous sommes dans le peloton de tête des communes du territoire qui augmentent les impôts. Alors certains sont à 15%, mais d'autres seulement à 1,5 ou 2%.

Monsieur le Maire souligne que l'excédent de l'année dernière était tout aussi important, autour de 800 000 €. Les travaux à l'école bénéficieront des subventions du Volet 1 du Pacte Finistère et de la DETR. Nous n'avons rien inscrit pour les subventions au titre du produit des amendes de police par exemple, car ce sont des dossiers à déposer au mois de juin. Il y a également 290 000 € de prise en charge directe du Département en délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux sur la départementale 765. Mais si nous voulons maintenir des investissements, il faut des ressources. Lorsque nous aurons fait tout ça, il y aura moins de reports. Nous solliciterons aussi le Fonds vert si nous le pouvons. Il y a une réforme de la DGF cette année, nous avons une estimation à 216 000 €, c'est pourquoi nous avons inscrit 215 000 €. Nous ne savons pas combien nous percevrons en atténuation de charges qui dépendent des arrêts de travail, ni en taxe d'aménagement, c'est de la pure prévision. Nous avons reçu un courrier ce matin du SDEF qui s'attend à une baisse des tarifs du gaz en 2024 et 2025, c'est à prendre avec des pincettes mais ce pourrait être une bonne nouvelle, même si les tarifs ne sont pas fixés aujourd'hui. En 2023, nous avons bénéficié de la vente d'un terrain au SDEF, ce qui rapporte des recettes qu'il n'y aura pas en 2024. Nous avons aussi perçu en 2022 une somme importante au titre des DMTO car le marché immobilier a été dynamique,

mais cette année, c'est l'inconnu. C'est comme les recettes pour la cantine et sport ados, ce sont des estimations. Nous avons étudié ligne par ligne le budget en commission Ressources mais nous n'avons pas trouvé d'autres pistes d'économies. Quand on voit les augmentations des tarifs des denrées à la cantine, on se demande comment nous allons y arriver. Pour les terrains de foot, la même quantité d'engrais a augmenté de 25%. De petits travaux en régie sont à réaliser par les services techniques comme l'aménagement des vestiaires des agents et de la zone de compostage au restaurant scolaire, mais avec un budget serré pour l'achat de fournitures. Depuis le mois de janvier, nous recevons même des factures lorsque nous réalisons des dépôts en déchetterie, parce qu'il faut nettoyer les encombrants déposés par les gens aux abords des containers. Pour les travaux d'entretien de la voirie nous avons prévu du PATA et du curage de fossés avec le SITC mais comme partout, les prix augmentent. Nous avons discuté du coût de l'affranchissement en commission Ressources mais là encore l'urbanisme nécessite d'utiliser de plus en plus de courriers en recommandé, donc nous ne pouvons pas baisser le budget. Le budget est serré partout et à côté de cela nous augmentons la subvention de 3000€ au CCAS pour pouvoir faire face et soutenir les administrés qui en ont besoin. Il faut continuer à investir pour notre commune et dans les deux secteurs prioritaires qui sont la rénovation des bâtiments et les déplacements doux. Donc pour avoir des capacités de financement, il faut augmenter les ressources. Les taux n'ont pas augmenté depuis plus de dix ans, nous ne sommes pas seuls à opter pour cette solution. Les communes qui ne le font pas cette année l'ont fait l'année dernière ou le feront l'année prochaine. Nous sommes tous contraints par l'inflation qui touche les collectivités.

Mme Le Crann rappelle que quand la situation est difficile les collectivités sont un rempart contre une dégradation encore plus grande de la vie des gens. Avec ce budget, c'est une garantie par exemple pour le restaurant scolaire de pouvoir servir des repas de bonne qualité. Nous sommes là pour protéger les habitants de conditions de vie qui sont plus difficiles. Et les habitants vont parfois se tourner davantage vers le service de restauration communal parce qu'ils savent que nous produisons des repas de meilleure qualité que ce qu'ils peuvent faire en période difficile. Et quand on cherche à baisser les charges alors nous pouvons nous disputer sur le coût de la photocopieuse ou des timbres mais ce qui coûte le plus ce sont les agents car le service public est rendu par des personnes et c'est heureux. Réduire les charges de personnel, est-ce que c'est ce que nous voulons ? Dites-moi où vous souhaitez réduire le service public ? Pour nous, c'est non. J'entends que Christophe Lescoat n'est pas opposé à une hausse des taux mais ne souhaite pas aller jusqu'à 7% de hausse de fiscalité alors que les bases augmentent et que nous avons une meilleure DGF, mais nous sommes dans une période difficile, et l'effort doit être à cette hauteur, même s'il n'y a jamais de bon moment pour demander aux gens de faire un effort. L'inflation nous touche depuis les 15 dernières années. Nous n'avons pas augmenté les impôts jusqu'ici et si nous attendons trop, il faudra faire des augmentations encore plus fortes. Il en va donc de notre responsabilité de prendre cette décision maintenant. Vous répétez sans cesse que nous ne sommes pas des bâtisseurs, que nous n'avons pas de projet, alors que vous savez fort bien que nous subissons depuis 2020 des

difficultés avec nos fournisseurs, nos partenaires. C'est partout pareil dans les autres communes, mais curieusement, ça ne fait débat qu'à Mellac.

M. Darracq demande à Mme Le Crann si elle n'a pas honte de parler du personnel qui a fait grève deux fois l'année passée, et la faute à qui, à croire que l'opposition raconte n'importe quoi sur ce qui n'est pas fait. La participation du Conseil Départemental n'est pas une aide, c'est de leur ressort. Il faut arrêter avec le verbiage, on ne vous a pas attaqué sur le budget de fonctionnement car nous savons qu'il y a des contraintes. Mais il y a 30% du fonctionnement qui est versé en investissement donc il faut arrêter de dire qu'il n'y a pas d'argent. Sur le programme voirie ce n'est ni fait, ni à faire, nous ne comprenons rien à vos projets. Il y a 15 000€ de budget pour une étude sur la VC7, pour faire quoi ? La commission Aménagement a été annulée, nous n'avons aucune information. Idem pour le projet à Ty-Bonal, la délibération du 13 décembre 2022 indiquait un reste à charge de 118 000 € alors pourquoi il est inscrit 350 000 € au budget ? C'est quoi cette différence de 200 000 € ?

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de prévisions. Pour la VC7 l'idée est de relier Mellac à Quimperlé en évitant les points bloquants sur la départementale. Nous en avons parlé en commission et nous reviendrons dessus, le but étant d'intégrer les déplacements doux sur cette voie très fréquentée.

M. Lozachmeur souligne que la commission Aménagement n'a jamais abordé ce sujet.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a un schéma vélo départemental et intercommunal qui prévoit de relier Mellac à Quimperlé. Nous souhaitons étudier la réfection de cette voie en y intégrant les voies douces. Le chiffrage sera certainement impressionnant mais l'idée est de faire la réfection de la VC7, même si c'est un projet lourd et pour cela il nous faudra des capacités d'emprunt. Les travaux sur la RD 765 débiteront, il l'espère, avant le mois de juin. Pour la VC7, il y aura plusieurs options à étudier, la voie est large et offre plusieurs possibilités dans une enveloppe budgétaire à définir. Il y aura du travail en commission.

M. Darracq redemande à quoi correspond cet écart de 200 000 € entre la délibération et le budget ? Est-ce parce que nous avons eu une réponse pour la DETR ?

Monsieur le Maire répond que la différence dépend des subventions qui seront perçues.

M. Lescoat trouve que ce qu'il manque à l'équipe municipale depuis le début du mandat c'est un Plan Pluriannuel d'Investissements. Le programme de Chemins citoyens prévoyait aussi un budget participatif, qu'en est-il ? Pourquoi n'est-il pas mis en œuvre ? C'est dommage, vous auriez pu être précurseurs à Mellac et sensibiliser les citoyens. Si vous aviez eu un PPI vous sauriez où vous allez, même si rien empêche de revenir sur les projets, d'en ajouter ou d'en supprimer, mais au moins cela fournit une feuille de route pour les adjoints qui peuvent travailler leurs sujets en commissions. On ne peut pas être approximatif avec le budget, augmenter les impôts de 7% pour investir mais dans quoi ? Si l'on reprend la commission Patrimoine bâti de Patrice Le Goff, il y a eu deux commissions en 5 mois, rien avant la séquence budgétaire. Donc M. Lescoat interroge l'ensemble des élus ce soir, car il comprend qu'on n'a pas toujours le temps de participer à toutes les réunions, mais quand même, le Maire et les

Adjoints ont des devoirs, celui de piloter la politique communale chacun dans leur domaine. Ça demande de l'investissement pour construire le Mellac de demain et réfléchir au-delà d'un ou deux ans. Nous sommes presque à 3500 habitants. Vous nous avez dit qu'il fallait augmenter le taux de taxe d'aménagement sur le secteur de Ty-Bonal pour financer le rond-point qui est nécessaire avec le nouveau lotissement, et trois ans après il faut encore augmenter les taux d'imposition pour financer ce même projet. Imaginez un jeune couple qui s'installe à Ty-Bonal et qui va devoir payer tout cela. Attention lorsque l'on actionne le levier fiscal, il faut savoir ce qu'il y a en face. Vous faites fausse route car il vous manque ce PPI, vous auriez votre feuille de route, même si vous aviez changé d'avis en fonction de vos choix politiques. Vous augmentez les impôts ce soir, mais il faut l'expliquer, car payer les factures d'alimentation et boucher les trous, ce n'est pas suffisant. Il faut des infrastructures pour des associations qui en ont besoin, il faut pouvoir leur répondre avec des pistes de travail et un PPI. Salle festive, skatepark, terrain de foot, nous sommes à mi-mandat et les seuls projets sont le giratoire et l'école maternelle. M. Lescoat relit le procès-verbal du Conseil municipal à la même période l'année dernière concernant une demande de subvention au Département pour le projet de VC7 : « Monsieur le Maire a présenté le projet de réfection de la VC7 qui est en mauvais état et qui est très empruntée. Pour l'instant, rien n'est attribué. » Mais en fait, rien a avancé. Il ne faut pas souffler Monsieur le Maire, reprenez les dates de commission de vos adjoints et vous verrez.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'affecter 15 000 € au budget pour étudier les aménagements possibles sur la VC7, quant au rond-point, il est à faire. Un PPI c'est une chose, mais quand on voit ce qu'il peut se rajouter au fur et à mesure, par exemple le restaurant scolaire a besoin de réfrigérateurs à 30 000 €, un PPI ça se fait et ça se défait. A Moëlan-sur-Mer, Madame le Maire n'avait pas prévu non plus de devoir refaire le phare du port de Brigneau, mais il faut s'adapter. Nous restons sur notre rond-point qui n'est toujours pas sorti de terre, mais en juin nous l'espérons. Nous actons le projet sur la VC7 par une étude et nous sommes conscients de la lourdeur du projet. Le parcours santé projeté par Guénaël Hervé ne pourra pas se faire cette année. Mais nos projets sont structurants pour de nombreuses années. Monsieur le Maire reprend l'exemple du phare de Brigneau, la première estimation des réparations s'élève à 1 000 000 €, alors que Quimperlé Communauté vient de voter un fonds de concours à 36 000€, il faut tout revoir et ce n'est prévu sur aucun PPI.

M. Darracq souhaite revenir sur les travaux de rénovation de l'école maternelle et des foyers. Ce programme est un vrai serpent de mer. Pour les ouvertures du foyer, vous avez inscrit 74 000 € en 2021. Ensuite, vous avez ajouté l'école maternelle, sans bien expliquer pourquoi. Ensuite vous avez ajouté le sol, puis les fenêtres, pour arriver à 280 000 € l'année dernière. Cette année, la somme augmente et atteint 550 000 € avec la maîtrise d'œuvre. Nous nous étions fortement interrogés sur votre absence de chiffrage concernant les économies d'énergie et le bien-fondé de ce projet en septembre 2022, amenant ainsi toutes les oppositions à voter contre. Six mois se sont écoulés, vous avez dû y travailler. Quel est le résultat attendu pour cet investissement de 550 000 €, quel est le gain ? Avez-vous fait un

calcul pour savoir sous combien de temps nous allons pouvoir amortir cette somme ?

Monsieur le Maire répond que ce projet n'est pas réalisé d'abord dans le but de faire des économies financières. C'est un axe principal d'économie d'énergies et de lutte contre le changement climatique, il faut rénover nos bâtiments publics. C'est le début et il faudra en rénover d'autres. Car l'objectif est de réduire les consommations d'énergie, c'est prioritaire et cela s'inscrit dans de grands enjeux nationaux. L'éclairage public à Park Al Leur ou à la Cité d'Irlande, c'est du même ordre. On peut faire des calculs savants pour prouver que nous serons à l'équilibre dans 125 ans, cela ne change rien, le changement climatique est là, nous le sentons, et l'Etat continuera à nous inciter à faire ses travaux.

M. Darracq poursuit car la réponse de Monsieur le Maire ne lui convient pas. Dépenser 500 000 € pour gagner des cacahuètes en énergie, c'est complètement idiot. Vous faites des erreurs magistrales sur ce dossier important. Vous n'entendez pas les conseils qui sont donnés par des gens de métiers, ceux des conseillers en énergie par exemple. Vous mettez la charrue avant les bœufs et vous montez le toit avant les murs. Pourquoi ne pas différer ces travaux et attendre le résultat de l'audit énergétique, ce qui serait assez logique ? Vous n'avez visiblement pas fait de demande pour le « Fond vert », ce qui est bien dommageable. Il faut effectivement combattre le changement climatique, et justement avec un PPI qui se baserait sur l'audit énergétique. C'est bien d'avancer, mais de manière ajustée et circonstanciée.

M. Nivaigne ne comprend pas cette remarque car lorsqu'il est question d'intervenir sur les arbres de la commune, il fait appel à M. Darracq, c'est faux de dire qu'ils n'écoutent pas les professionnels.

M. Darracq répond qu'effectivement, l'équipe municipale n'écoute « presque pas ». Lors du dernier conseil, M. Darracq avait posé la question suivante : « Est-ce que le coût de l'énergie a été calculé s'il n'y avait pas eu le réseau de chaleur ? Combien cela aurait pesé sur le budget de fonctionnement ? Allez-vous faire ce travail et le présenter en commission au moins pour connaître les bénéfices du réseau de chaleur ? ». Ce à quoi Monsieur le Maire a répondu : « cette démarche n'a pas été faite mais il y a interrogation sur les choix effectués en termes de dimensionnement du réseau de chaleur. » Depuis cet échange, les économies réalisées grâce au réseau de chaleur ont-elles été chiffrées ? Puisque ce n'est pas fait, M. Darracq explique que le réseau de chaleur permet une économie d'environ 160 000 € par an sur les coûts de l'énergie. Il donnera ses sources et les modalités de son calcul.

Monsieur le Maire répond qu'on ne se félicitera jamais assez d'avoir voté pour le réseau de chaleur et qu'il ne remerciera jamais assez Bernard Pelleter d'avoir porté ce projet et de l'avoir mené, ça va dans le bon sens.

Le Conseil municipal, après lecture, approuve le budget primitif 2023 du budget principal, équilibré en recettes et en dépenses, qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement : 3 096 922,00 €

Section d'investissement : 1 891 767,33 €

*Votes : Pour : 15 (procurations : P. Henrio, L. Le Bihan, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 7 (G. Darracq, S. Escolan, P. Grandin, C. Lescoat, G. Lozachmeur, P. Nigen - procuration : M-C. Péron)
- Abstention : 1 (A. Rozeau)*

5. Fixation des taux de fiscalité directe locale pour 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de voter chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition pour l'année 2022 :

- Taxe d'habitation : 13,68 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,06 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,53 %

Monsieur le Maire propose d'augmenter de manière proportionnelle, l'ensemble des taux de taxes ménages de 7% à compter de 2023, et propose les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 14,63 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,23 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45,50 %

M. Darracq trouve que depuis le début du mandat, la réflexion n'est pas aboutie, et surtout, la réalisation du programme d'investissements n'atteint pas la moitié des prévisions. Donc vous constituez un joli bas de laine qui atteint les 870 000 € et pour quelles raisons les choses changeraient en 2023 ? Qui nous dit que les dépenses vont être réalisées ? Et en plus, vous osez augmenter les impôts dans le contexte actuel. Vous avez quand même remarqué que l'ensemble de la population subit de nombreuses autres hausses qui impactent le quotidien : + 15% sur l'alimentaire, + 15% sur l'électricité, + 15 % sur les carburants, sans compter l'eau et l'assainissement. Et maintenant, 15 % d'augmentation de la taxe foncière. Ce qui fait environ 100 € de plus sur l'année. Le Maire trompe les Mellacoises et les Mellacois avec son discours « il n'y a pas d'argent ». Comment expliquer ce virement de 870 000 € du budget de fonctionnement au budget d'investissement ? Dit autrement, du livret A au Compte Chèque. Sans l'augmentation des taux, ce virement serait quand même de 800 000 €. Avez-vous entendu parlé de l'emprunt d'équilibre ? Car s'il vous manque par exemple 88 000 € dans votre budget, vous pouvez inscrire un emprunt de 88 000 € en recettes d'investissement pour équilibrer le budget. Avant la fin de l'année civile, au mois de novembre par exemple, selon l'état de votre budget, si les 88 000 € sont nécessaires, vous les empruntez, sinon, vous laissez en l'état, ce qui se fait souvent. Nous l'avons fait par le passé. Donc cette augmentation est un très mauvais signal envoyé aux habitants, double pour les nouveaux arrivants et aussi les locataires qui vont voir une augmentation des loyers puisque les propriétaires vont répercuter

la hausse de charges. Pour quel résultat ? M. Darracq milite pour ses convictions, il descend manifester dans la rue et entend les gens qui subissent la vie chère, il ne peut donc pas voter pour une hausse des impôts. C'est aussi le rôle des communes d'être un amortisseur social. Mellac plus loin votera donc contre cette proposition.

Monsieur le Maire répond que notre CAF se dégrade, nous avons besoin de ressources, il en est conscient et toute l'équipe aussi, il ne le fait pas de gaieté de cœur. Mais il demande cet effort pour répondre aux demandes justement. Car quand on calcule la CAF nette, on est surpris du résultat.

Mme Escolan prend la parole : « Donc avec une telle logique projetée sur le mode domestique, cela revient à dire qu'on veut changer la cuisine, partir en vacances, soigner le chat, mais le problème c'est que le salaire ne suffit pas pour couvrir les dépenses. Alors plutôt que de se raisonner sur les dépenses, on se dit qu'il faut trouver des sous. Salaire ? Loto ? Braquage ? A Mellac, on dresse la liste des demandes, mais on n'arbitre pas : cela demande du travail et du courage. Alors on se dit que le contribuable peut bien payer la note. L'argument : « ça fait longtemps qu'on n'a pas augmenté » . Et pour cause, avant on avait une approche raisonnable des finances publiques. Et donc pour vous, dire que ça fait longtemps, suffit à donner une légitimité à la dépense, sans trop bien savoir pourquoi. J'en veux pour preuve : on inscrit 420 000 € pour les fenêtres pour répondre à un objectif « environnemental ». Et puis on se dit que quand même, on ferait bien un audit, pour savoir quels travaux doivent être envisagés. Mais ça vient après coup, on marche sur la tête. Dans le même temps, on assiste à un phénomène assez épatant depuis le début du mandat. On prévoit tout plein de choses mais il ne se passe rien. La faute au Covid, à l'Ukraine, pourquoi pas à un alignement des planètes pas favorable ? La bonne nouvelle, vu que les investissements prévus ne sont pas réalisés, c'est que l'argent prévu au budget est donc disponible. Depuis le début du mandat, ce sont environ 800 000 € qui n'ont pas été dépensés et donc épargnés. Alors d'un côté on va nous faire croire qu'on va mener à bien les travaux d'investissement, et de l'autre, on sait bien que cela ne sera sans doute pas fait. Du coup, il n'y aura finalement pas autant de dépenses que ce qui est inscrit au budget de cette année ? Dans ce cas, à quoi bon augmenter les impôts ? Et puis qui va payer ? Les jeunes ménages désireux de s'installer sur la commune par exemple ? En guise de cadeau de bienvenue, on vous propose un kit : doublement de la taxe d'aménagement, hausse de 7% de la taxe foncière et en bonus, on vous garantit de ne pas défendre l'école dans laquelle vos enfants seront potentiellement inscrits. Au final, vos arguments sont vides de sens : « ça fait longtemps qu'on n'a pas augmenté les impôts », mais est-ce que vous dites la même chose à votre patron pour justifier une augmentation ? « Eh, chef, ça fait longtemps que vous ne m'avez pas augmenté. Vous ne pouvez pas me donner 7% ? ». Autre argument entendu : « ça ne représente que 10 € / mois ». Oui, sauf que là, les gens, ils n'en peuvent plus. Le caddie au supermarché, le plein à la station essence, la facture d'énergie, et maintenant les impôts fonciers. La bête est au sol, elle agonise. Vous vous dites sans doute qu'elle ne se rendra pas compte de qui lui porte le coup fatal. J'en appelle donc aux conseillers municipaux. Vous appartenez à la majorité, et la

loyauté vous oblige certainement à faire corps avec le bureau municipal. J'en appelle à votre libre-arbitre, à votre conscience, à vos valeurs. Vous êtes sans doute plusieurs à ne pas cautionner cette augmentation, à penser qu'il faut d'abord agir sur les dépenses avant d'intervenir sur les recettes. On vous a prouvé que cette hausse n'était pas nécessaire, qu'il y a d'autres leviers. Vous pouvez ne pas voter cette augmentation du taux d'imposition. Vous pouvez exprimer votre désaccord, non pas en vous abstenant, mais en votant contre cette proposition. Ne choisissez pas la facilité, soyez courageux, écoutez votre bon sens. »

M. Lozachmeur ajoute : « Il y a des élus ici qui n'ont certainement pas pris la peine d'étudier les documents, qui ne lisent pas et ne travaillent pas et qui vont voter une proposition qui n'en vaut pas le coup. Mais personne n'intervient. Lorsqu'il a été proposé un taux différencié de taxe d'aménagement à Ty-Bonal en début de mandat, vous étiez jeunes élus, nous avons expliqué combien c'était absurde mais vous avez voté pour. Aujourd'hui, après trois ans, vous n'avez plus d'excuse, nous vous prouvons par A + B comment ça fonctionne, mais vous ne donnez même pas votre opinion, on se demande si vous savez ce que vous votez.

M. Martin demande à M. Lozachmeur comment il peut juger du degré de compréhension des élus. Le groupe de la majorité s'est réuni, en a discuté et a décidé.

Monsieur le Maire demande à tout le monde de garder son sang-froid. Il remercie l'équipe majoritaire avec qui il a eu beaucoup de débats. Il rappelle qu'il est difficile de faire des économies et qu'il faut continuer à investir.

Mme Lucas souhaite rebondir aux propos de M. Lozachmeur. Elle reconnaît que l'opposition a de bons arguments de part et d'autre, mais elle ne supporte pas le mépris avec lequel l'opposition traite les élus de la majorité depuis le début. C'est un mépris intellectuel, elle a l'impression que les élus de la majorité sont pris pour des ignorants, pas cultivés, et pas très intelligents. Elle est d'accord avec plusieurs de leurs arguments mais là ça dépasse les bornes d'entendre que l'on ne se réunit pas et que l'on ne travaille pas. Les élus de la majorité restent calmes face à ce harcèlement perpétuel. Elle se demande si les commissions sont aussi animées ou si les comptes se règlent uniquement en Conseil municipal devant le public et les internautes. Elle n'accepte pas le mépris avec lequel sont traités les élus de la majorité.

M. Darracq pense que Mme Lucas a raison car leurs propos sont vifs et peuvent être mal interprétés. Il ajoute qu'ils sont souvent frustrés car leurs arguments sont travaillés mais pas écoutés à leur juste valeur. Il attend qu'on lui démontre qu'il a tort. Il ajoute qu'il a participé à 52 commissions où des élus de la majorité n'étaient pas présents.

Mme Rozeau n'admet pas que les propos de l'opposition sur le manque de travail des élus de la majorité et demande comment ils peuvent penser à sa place et savoir ce qu'elle lit ou si elle travaille ?

M. Lozachmeur reprend qu'il n'y a pas de travail sinon on le verrait dans les comptes-rendus de commission et souhaite dès lors que les élus de la majorité s'expriment davantage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

- | | | |
|--|----------|----------------|
| - Taxe d'habitation | : | 14,63 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | : | 33,23 % |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | : | 45,50 % |

*Votes : Pour : 14 (procurations : P. Henrio, L. Le Bihan, P. Le Goff, C. Peron) - Contre : 7 (G. Darracq, S. Escolan, P. Grandin, C. Lescoat, G. Lozachmeur, P. Nigen - procuration : M-C. Péron)
- Abstention : 2 (M. D. Lucas, A. Rozeau)*

6. Attribution de subvention de fonctionnement au CCAS au titre de l'exercice 2023

Monsieur le Maire rappelle que le CCAS est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité. Suites aux arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2023 de la Commune, il est proposé au Conseil municipal de fixer le montant de la subvention allouée pour l'exercice 2023 au Centre Communal d'Action Sociale à 23 000 €. La situation risque d'être difficile en 2023, c'est pourquoi la contribution a été revue à la hausse par rapport à 2022. Marie-Christine Péron a défendu son budget et nous la remercions.

M. Lescoat parle au nom de Marie-Christine Péron ce soir. Elle remercie l'ensemble des membres du CCAS, élus et bénévoles, car en cette période leur aide est précieuse et cela fonctionne bien. Le budget du CCAS a été voté et aujourd'hui, encore plus qu'avant, il faut un CCAS qui soit dans l'action. M. Lescoat s'associe à Monsieur le Maire pour remercier Marie-Christine Péron qui se démène sans cesse, ne compte pas ses heures et son investissement pour aider les gens. C'est un travail énorme. Marie-Christine Péron souhaite également expliquer que les 3000 € supplémentaires par rapport à 2022 permettront d'effectuer une distribution de fruits et légumes frais, de laitages et de viandes durant 7 mois de l'année auprès de 70 bénéficiaires inscrits à la banque alimentaire.

Monsieur le Maire ajoute que Mme Péron l'interpelle souvent pour des dossiers lourds et parce qu'il y a des cas très difficiles avec une grande détresse. C'est difficile d'apporter des solutions et nous sommes heureux lorsqu'une personne trouve un logement ou sort de la banque alimentaire parce que sa situation s'améliore.

Mme Escolan salue le travail et l'investissement de Marie-Christine Péron qui œuvre au CCAS et nous avons de la chance qu'elle est acceptée cette délégation de fonction. Elle est soucieuse des situations individuelles. Mme Escolan demande s'il est possible d'acter, pour le principe, qu'en cas de besoin supplémentaire, le budget de la Commune affectera des crédits au-delà des 23 000 € en cours d'année ?

Mme Le Crann intervient pour indiquer que c'est incohérent de voter contre le budget et l'augmentation des impôts pour demander ensuite une rallonge financière pour le CCAS.

Monsieur le Maire répond que s'il y a besoin, des solutions seront apportées au CCAS pour subvenir aux besoins des administrés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de verser une subvention de fonctionnement au CCAS pour l'exercice 2023 d'un montant de 23 000 €. Cette dépense sera imputée sur le compte 657362.

Votes : Pour : 23 (procurations : A. Bihannic, P. Henrio, L. Le Bihan, C. Peron, M-C. Peron) - Contre : 0 - Abstention : 0

7. Subventions aux associations 2023

G. Darracq, T. Dupont, S. Escolan, G. Hervé et M. Saffray ont quitté la salle le temps des débats et n'ont pas pris part au vote.

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les propositions de subventions aux associations pour l'année 2023. Il précise que ces subventions seront versées aux associations qui auront présentées l'ensemble des pièces justificatives requises.

M. Lozachmeur intervient en marge de la question des subventions car il regrette l'attitude de l'équipe et de l'Adjoint au maire en charge de la vie associative dans l'accompagnement des associations mellacoises. Le tissu associatif est très important pour les petites communes. Il rappelle qu'elles constituent un lien social fort entre les habitants et qu'il faut en prendre soin. Il pense notamment au club de foot ou encore au club de skate qui sont restés sans réponse à leurs questions pendant de longues semaines. Il faut encourager et préserver ces bénévoles qui œuvrent pour un grand nombre de licenciés. On ne peut pas les mépriser.

Monsieur le Maire répond qu'il y a effectivement beaucoup de demandes. Des réponses sont apportées mais qui ne satisfont pas toujours tout le monde. Il se rend au stade le dimanche, il a des discussions riches et variées, il a même écrit aux parents des jeunes footballeurs. Il y a beaucoup de demandes et M. Martin fait de son mieux pour y répondre également.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer pour l'année 2023 les subventions suivantes :

Associations Mellacoises		
Nom	2022	2023
ADMR	1 200 €	2 000 €
Amicale du personnel communale	-	600 €
Amicale Laïque - Mellac	3 800 €	3 800 €

Animer et partager en Pays de Quimperlé A2PK	1 000 €	2 000 €
Cyclo Sport Mellacois - Mellac	900 €	500 €
Association Chapelle La Madeleine - Mellac	1 700 €	2 000 €
Chasse Isole - Mellac	500 €	200 €
Comité de jumelage Mellac - Piltown	800 €	800 €
Dojo des 3 Rivières - Mellac	2 000 €	2 000 €
Ecrivain public	1 000 €	-
Jardins Familiaux	800 €	800 €
Les foulées mellacoises	200 €	600 €
Les P'tits Mousses – APE	3 000 €	3 000 €
Plankennoù-Ruilh de Mellac		3 000 €
RevCo	1 600 €	500 €
Stade Mellacois	4 300 €	4 300 €
Tennis Club Mellacois	3 000 €	4 000 €
Vie libre	150 €	150 €
Sous-total	25 950 €	30 250 €

Associations extérieures		
Nom	2022	2023
AAPPMA	500 €	500 €
ADAPEI du Finistère - Quimper	65 €	-
AFM 29 – Gouesnou - Téléthon	50 €	-
AFSEP	250 €	250 €
APAJH du Finistère - Scaër	100 €	-
APPBEC (protection population, biodiversité, espèces et cultures)	250 €	200 €
APF 29 - Quimper	150 €	150 €
Ar Falz - Éditions Skol Vreizh - Morlaix	80 €	80 €
Association Jonathan Pierre Vivante	50 €	150 €
Association régionale des Laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne	50 €	50 €
Bibliothèque sonore du Finistère	50 €	50 €
Bretagne Vivante	100 €	100 €
Cent pour un toit	875 €	-
Chats sans toi	200 €	-
Classe Ulys Ecole Thiers	100 €	50 €
Club de l'amitié - Le Trévoux		500 €
Club Gymnique Bannalecois	400 €	200 €
Croix rouge Quimperlé	550 €	
Délégués Départementaux Éducation Nationale	80 €	80 €
Enfance et famille d'adoption 29	50 €	-

Enfance et partage	200 €	200 €
Eaux et Rivières de Bretagne	250 €	250 €
FAVEC (fédération des associations des conjoints survivants et parents d'orphelins)	50 €	-
Foyer socio éducatif - Segpa Villemarqué	-	100 €
FNATH	100 €	-
France ALZHEIMER	100 €	100 €
Handisport Cornouaille Quimper	100 €	-
Les Restaurants du Cœur	1 000 €	1 000 €
Leucémie Espoir 29	80 €	-
Lycée Kerneuzec - association sportives	-	235 €
Prévention routière Finistère	50 €	-
Redadeg	350 €	-
Retritout	1 000 €	1 000 €
Rêves de Clown	100 €	150 €
Secours Catholique	250 €	250 €
Secours Populaire Quimperlé	1 000 €	-
Solidarité Paysans	100 €	100 €
USB (Bannalec Pays de Quimperlé Athlétisme)	300 €	300 €
Sous-total	8 980 €	6 045 €
TOTAL GENERAL	34 930 €	36 295 €

Votes : Pour : 17 (procurations : A. Bihannic, P. Henrio, P. Le Goff, C. Peron, M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 0

8. Audit énergétique du pôle scolaire

Monsieur le Maire explique que le SDEF a prolongé le financement des audits énergétiques lancés par le programme ACTEE. Cet audit va permettre de réaliser un état des lieux sur l'ensemble du groupe scolaire, y compris la cantine, pour étudier ce qu'il peut être fait et ensuite solliciter des fonds pour de futurs travaux en plus de ceux prévus à l'école maternelle. Plusieurs bâtiments nécessitent des travaux. Pour cela il faut avoir un état des lieux des trois bâtiments en vue de les améliorer. Au titre de cette convention, les prestations suivantes seront réalisées sur le patrimoine de la collectivité :

Site étudié	Adresse du site	Surface chauffée (m ²)	Prestation (s) BPU	Plan disponible
Groupe scolaire Pierre Jakez Helias	Le Bourg 29300 Mellac	2700 m ²	Article 4 : audit énergétique	oui

Le montant de la prestation réalisée dans le cadre de la présente convention s'élève à 3460,55€ HT, soit 4152,66 € TTC, conformément aux prix retenus dans le marché qui a été passé par le SDEF. Les prestations externalisées sont payées par le SDEF sur la base des factures établies par l'entreprise qu'il a retenue, dans le cadre du marché. La collectivité devra verser au SDEF 100 % du montant TTC de la prestation. La participation du SDEF lui sera versée ensuite.

M. Darracq demande si l'audit prend en compte la globalité du groupe scolaire ou les bâtiments de manière séparée pour avoir des préconisations précises ? Il demande également pourquoi aucune suite n'a été donnée à l'audit de la salle polyvalente fait il y a deux ans ? Et enfin, il s'est penché sur les possibilités d'installer des panneaux photovoltaïques puisque Quimperlé Communauté a soulevé des perspectives intéressantes dans le bilan énergétique effectué. M. Darracq a préparé un petit dossier, il demande si la commission « Patrimoine bâti et énergie » peut se saisir de ce sujet et y travailler ?

Monsieur le Maire répond que le cadastre solaire étudié dans le cadre du photovoltaïque ne montre pas un grand nombre de surfaces adaptées à son développement sur la commune de Mellac. Par ailleurs les bâtiments de l'école sont dans le périmètre de l'ABF. L'audit énergétique portera sur chacun des bâtiments, école maternelle, élémentaire et restaurant scolaire. Le Maire ne sait pas comment l'audit sera restitué car il couvre une unité foncière avec des bâtiments distincts mais un objectif commun au regard du décret tertiaire. Il faudra aussi investir dans la salle polyvalente à l'avenir et s'appuyer sur l'audit déjà réalisé.

M. Lescoat s'interroge sur la pertinence de faire un audit maintenant alors que le SDEF le propose depuis 2020 ? Est-ce que comme pour la salle polyvalente, cela ne va aboutir à rien ? Si l'on fait un audit, c'est pour alimenter des réflexions et mener à des actes. Mais rien n'a été présenté en commission et il n'y a encore rien à la salle polyvalente. Certes cet audit est bien subventionné mais si c'est juste pour la communication, ça n'a aucun intérêt.

M. Le Roux explique que l'audit est un préalable à toute réflexion sur la rénovation des bâtiments.

M. Lescoat répond que la Commune dispose d'un audit pour la salle polyvalente et aucune réflexion sur d'éventuels travaux.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut une base pour mener les réflexions car le décret tertiaire nous y contraint.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le projet d'audit énergétique des bâtiments publics du groupe scolaire.
- **Approuve** les conditions techniques et financières de la convention et notamment le montant de la prestation qui s'élève à 4 152,66 euros.
- **Autorise** la collectivité à verser au SDEF 100% du montant TTC de la prestation.
- **Autorise** le Maire à signer la convention ainsi que les éventuels avenants et toutes autres pièces nécessaires à l'exécution de la convention.

Votes : Pour : 23 (procurations : A. Bihannic, P. Henrio, L. Le Bihan, P. Le Goff, C. Peron, M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 0

9. Modalités de fonctionnement du Compte Epargne-Temps (C.E.T.)

Mme Le Crann indique qu'il est institué dans la Commune de Mellac un compte épargne-temps. Ce compte permet aux agents d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. La loi permet l'utilisation du CET sous une autre forme que les congés mais la délibération prise par la Commune en 2013 ne le prévoyait pas. La présente délibération a pour objectif d'offrir plus de souplesse aux agents pour l'utilisation de leur CET.

Le nombre total de jours inscrits sur le C.E.T. ne peut excéder 60, l'option de maintien sur le C.E.T. de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite. Les jours concernés sont :

- Le report de congés annuels et les jours de fractionnement, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 (proratisé au temps de travail),
- Le report de jours de récupération au titre de l'ARTT.

Dès lors, qu'il convient d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :

La collectivité autorise l'indemnisation, ou la prise en compte au sein du RAFF, des droits épargnés :

- ✓ 1^{er} cas : Au terme de l'année civile, le nombre de jours inscrits sur le C.E.T. ne dépasse pas 15 : l'agent ne peut alors utiliser les droits épargnés qu'en prenant des jours de congé.
- ✓ 2^{ème} cas : Au terme d'une année civile, le nombre de jours accumulés sur le C.E.T. est supérieur à 15. Les 15 premiers jours ne peuvent toujours être utilisés que sous la forme de jours de congé. Pour les jours au-delà du quinzième, une option doit être exercée :
 - Le fonctionnaire affilié à la CNRACL opte, dans les proportions qu'il souhaite : pour la prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle RAFF, pour leur indemnisation, pour leur utilisation, ou pour leur maintien sur le C.E.T.

- Le fonctionnaire relevant du régime général de sécurité sociale et l'agent contractuel optent, dans les proportions qu'ils souhaitent : soit pour l'indemnisation des jours, soit pour leur utilisation, soit pour le maintien sur le C.E.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Décide** de l'instauration du compte épargne-temps dans les conditions susmentionnées.
- **Précise** que cette délibération complète la délibération du Conseil municipal du 20 novembre 2013 relative à la mise en œuvre du Compte Epargne-temps, en élargissant les modalités d'utilisation pour les agents de la collectivité.
- **Précise** qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles d'utilisation en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services.

Votes : Pour : 23 (procurations : A. Bihannic, P. Henrio, L. Le Bihan, P. Le Goff, C. Peron, M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 0

10. Création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de la Commune de Mellac

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du départ de Mme Arzul de ses fonctions de DGS, il convient de recruter un nouvel agent qui aura pour mission de diriger, sous l'autorité du Maire, l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, assimilé, compte tenu de la population de la Commune de Mellac à un emploi de Directeur Général des Services d'une commune de 2000 à 10 000 habitants, à temps complet, à compter du 1^{er} juin 2023. Les emplois fonctionnels sont courant pour les collectivités de notre taille, et permettre de créer un véritable binôme Maire-DGS qui fonctionne de manière optimale.

Cet emploi pourra être pourvu :

- par un fonctionnaire titulaire relevant : du cadre d'emplois des attachés.
ou
- par le recrutement par voie de détachement d'un fonctionnaire de catégorie A de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique hospitalière.

L'agent détaché ou recruté par la voie de détachement sur l'emploi de Directeur Général des Services percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale de la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, sauf si son indice de grade est supérieur à l'indice brut terminal de l'emploi occupé. Il bénéficiera également de la NBI et du RIFSEEP.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- **D'adopter** ces propositions.
- **De modifier** en conséquence le tableau des emplois.
- **D'inscrire** au budget les crédits correspondants.
- **Précise** que Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Votes : Pour : 23 (procurations : A. Bihannic, P. Henrio, L. Le Bihan, P. Le Goff, C. Peron, M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 0

11. Sport ados – tarif sortie Futuroscope

Monsieur le Maire explique que dans le cadre des activités de Sport ados durant les vacances de Pâques 2023, et en collaboration avec la MJC de Scaër, il est proposé un voyage d'une journée au Futuroscope aux jeunes mellacois. Cette sortie, encadrée par l'animatrice communale, est destinée aux adolescents de plus de 14 ans. Le nombre de places est fixé à 12. Le coût du séjour est estimé à 80 € par enfant pour : le transport, l'entrée au parc d'attraction et le repas du soir. Monsieur le Maire propose de fixer la participation des familles à 60 € par enfant.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **Décide** de fixer le tarif à 60 € pour la sortie au Futuroscope organisée dans le cadre des activités Sport Ados.

Votes : Pour : 23 (procurations : A. Bihannic, P. Henrio, L. Le Bihan, P. Le Goff, C. Peron, M-C. Péron) - Contre : 0 - Abstention : 0

¼ d'heure d'expression des administrés

Mme Lozachmeur interpelle le Maire sur les efforts demandés aux mellacois avec les hausses d'impôts alors qu'il a augmenté ses indemnités en début de mandat. Est-ce normal ? Avez-vous songé à baisser vos indemnités pour participer à l'effort ?

M. Dayou demande s'il est possible de disposer des dossiers en amont du Conseil municipal pour permettre au public de suivre les débats ? Ensuite il fait part de sa gêne en tant que mellacois d'assister à un Conseil municipal où les élus s'agressent les uns les autres. Cela le dérange profondément en tant que mellacois. Il ne prétend pas tout savoir, il en est même très loin, mais la situation le désespère. Il se demande comment il peut agir à son échelle pour

que sa commune existe et pour que les adultes fassent les choses correctement. Il comprend la colère de certains élus, mais ces derniers devraient penser aux mellacois et pas seulement à leurs rancœurs personnelles. Nous aussi, citoyens, nous voulons nous battre pour Mellac.

M. Lemay assiste pour la première fois au Conseil municipal et est d'accord avec M. Dayou. Il souhaite parler au nom du sport et pas seulement au nom du Stade mellacois. Est-ce nous les méchants ? Est-ce que vous n'aimez pas le sport ? En tout cas vous êtes censés aider les mellacois. Il y a 200 licenciés au club de foot. Vous dites que nous utilisons la presse pour nous faire entendre mais vous ne répondez pas aux dirigeants des clubs. Le Dojo a dû faire un article car ils n'étaient pas contents, idem avec le Tennis club qui a plein d'eau sur les cours de tennis... Le sport est essentiel pour la santé et il est créateur de lien social. M. Lemay a rencontré plein de Mellacois autour des terrains de foot, c'est important pour le lien social, et il souhaite que les élus prennent conscience que le sport est primordial pour la Commune. Il souhaite que les élus prennent le temps d'étudier le projet d'un terrain de foot synthétique, qui pourrait être utilisé par les enfants de l'école également. Ce projet peut recevoir beaucoup de subventions. Les autres communes investissent dans le sport et le reste à charge ne représente rien du tout. Il s'agit là d'un investissement pour 10 ans. Il y aura moins de coûts d'entretien, de carburant, d'arrosage... Ecoutez au moins ce que l'on vous propose, étudiez-le, avant de nous renvoyer la balle, et vous serez surpris du coût.

M. Cabel rejoint les propos qui viennent d'être formulés. Etre élu demande de l'engagement, beaucoup ne prennent pas la parole, cela pose questions, les adjoints sont en train de sourire, c'est indécent, méprisant. M. Cabel interpelle M. Martin car il vient de prendre connaissance de la subvention attribuée au Cycloport, elle est divisée par deux. Pourquoi ? Par ailleurs, il vient d'être sollicité par l'Union cycliste de Quimperlé pour un évènement qu'ils organisent à Mellac le 16 avril. Le Président est à la recherche de bénévoles pour l'organisation de cette manifestation. C'est dans deux semaines et M. Cabel n'a pas été contacté par la municipalité. Il regrette que ce soit l'association de Quimperlé qui le prévienne et au dernier moment. M. Cabel ne sait pas s'il pourra trouver des bénévoles dans ce délai. Il demande aux adjoints de se mettre au travail.

M. Martin répond qu'il a fait beaucoup de réunions et qu'il avait été convenu que c'est le Président du Club de Quimperlé qui devait le contacter. C'est pourquoi M. Martin a laissé les organisateurs se charger de trouver des bénévoles à Mellac. M. Paugam nous a dit avoir contacté A2PK il y a déjà un mois donc M. Martin pensait que le Cycloport mellacois était également informé.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune accueille bientôt le championnat départemental des écoles de cyclismes organisé par le club de Quimperlé. Nous trouvons que c'était une belle opportunité de soutenir le sport. Concernant la demande de terrain de foot synthétique, Monsieur le Maire a écrit un courrier aux parents. Nous venons d'avoir deux heures de débats sur le budget, c'est difficile de mener à bien tout ce que l'on souhaiterait faire. C'est son rôle de choisir, même si c'est difficile. Il se rend également au stade le dimanche et échange avec les pratiquants. Les débats sont parfois houleux et il peut se sentir

blessé par certaines attaques, mais il n'a pas le droit de se fâcher, quand bien même il est humain comme tout le monde. Le terrain synthétique sera étudié. Au budget 2023, il est prévu l'achat de buts de foot, donc nous ne faisons pas rien.

M. Lemay rétorque qu'il y a eu deux blessés sur le terrain, qu'ils sont devenus trop dangereux, que les pratiquants ne veulent plus venir jouer à Mellac. Le Stade Mellacois s'attache à donner une belle image de la commune mais il y a un aspect sécuritaire qui n'est plus gérable. Si rien n'est fait, à long terme c'est la mort du club au vu du nombre de pratiquants blessés. Donc vous investissez 500 000 € dans des fenêtres mais vous refusez de mettre 20 000 € dans un nouveau terrain.

Monsieur le Maire comprend que sa réponse ne satisfasse pas, néanmoins il continue à discuter avec les dirigeants du club. Le Stade mellacois défend ce projet, le club de skate en défend un autre, le Dojo également et le Cycloport idem. En réunion de quartier samedi prochain les riverains vont demander à refaire la voirie et les aménagements de sécurité. Donc il est prêt à discuter de tout mais il faut aussi entendre que tout n'est pas réalisable compte-tenu des finances. Monsieur le Maire s'engage à étudier cette possibilité mais il ne sera pas seul à décider. Il faut aussi relativiser car il a aussi eu des remarques positives de personnes de l'extérieur qui trouvaient le terrain d'honneur très bien. Il faut savoir qu'il a coûté 150 000 € il y a à peine 6 ans. La Commune accompagne le club de foot, fournit et entretient les équipements, mais selon nos capacités. C'est comme pour la salle polyvalente, il n'y a que 7 jours dans la semaine et donc il faut arranger tout le monde. Nous venons également d'être labellisé « Terre olympique » ce qui va peut-être nous permettre d'accéder à d'autres subventions. Le Conseil municipal devra faire des choix au final en fonction des demandes qui sont exponentielles.

Monsieur le Maire poursuit en rappelant que les comptes rendus des Conseils sont disponibles sur le site internet de la mairie, mais il est peu probable que les dossiers puissent être communiqués avant la séance. Concernant l'ambiance en Conseil municipal, il faut comprendre les enjeux et ce n'est pas toujours facile. En commission les échanges ne sont pas aussi vifs, nous discutons tranquillement et nous nous respectons mutuellement pour notre travail. Nous allons continuer à travailler pour l'intérêt général et pour la Commune, tout en faisant des choix. Concernant les indemnités, nous n'avons pas prévu d'y revenir.

Mme Le Crann ajoute que les indemnités des élus existent aussi historiquement pour lutter contre la corruption et comme une compensation pour la perte de salaire que les élus subissent. La loi « engagement et proximité » a permis une revalorisation des indemnités des élus mais la Municipalité a choisi de rester dans l'enveloppe du précédent mandat, nous n'avons pas augmenté les indemnités. Elle est élue depuis 2014 et assure que ce n'est pas facile pour les élus de trouver du temps, la fonction demande beaucoup d'énergie et cela mérite une compensation symbolique car cela ne vaudra jamais le travail réel accompli. Certains font même parfois le choix de renoncer.

Mme Lozachmeur répond qu'en 13 ans d'action au CCAS elle n'a jamais touché un centime.

M. Cabel redemande une explication quant à la baisse de sa subvention.

M. Martin répond qu'au regard des dossiers, leur subvention avait été augmentée l'année précédente pour l'achat de matériel, mais cette année elle a été diminuée pour certaines associations dont le Cycloport car il y avait moins de projets.

M. Cabel a pourtant prévu un travail important sur la sécurité. Il avait prévu l'achat de matériel pour la visibilité sur les routes notamment.

Monsieur le Maire conclut en rappelant que la commission a tranché et que le montant pourra être revu l'année prochaine.

12. Questions diverses

Question de Mellac Plus Loin :

Comment sont gérées les astreintes des élus en cas d'incident sur la commune ?

Mme Le Crann répond que la gendarmerie a un tableau à jour des coordonnées du Maire et des adjoints. La DGS l'a transmis à chaque changement. Effectivement, il y a quelques jours d'anciens élus ont été contactés en pleine nuit concernant un arbre sur la route. Il y a certainement eu un loupé ce soir-là.

Mme Escolan demande si un numéro unique d'astreinte ne peut pas être mis en place ?

Mme Le Crann répond que les services d'urgence disposent des coordonnées des élus et que cela fonctionne bien de manière générale.

La séance est levée à 23h30.